



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.711

Notification  
aux Gouvernements des Etats membres  
de la Commission internationale  
de l'état civil

---

ADHESION DU PORTUGAL

Le 28 janvier 1982, l'Ambassade du Portugal à Berne a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument, daté du 28 décembre 1981, portant adhésion du Portugal à la

Convention relative à la délivrance de certains extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger, conclue à Paris le 27 septembre 1956.

En application de l'article 11 de ladite Convention, cette adhésion prendra effet le 27 février 1982.

Une copie certifiée conforme de l'instrument d'adhésion est jointe à la présente notification, conformément à l'article 11 de ladite Convention.

Berne, le 19 février 1982

Annexe

